
L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi vingt-huit du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux-mille-vingt-deux.

Jean-François MARY : **Président de séance**

Pierrick LE BOTERFF : Secrétaire de séance

Etaient présents :

ALLAIRE : Jean-François MARY

ALLAIRE : Maryse PARIS, Jean-Paul GAUTIER

AVESSAC : Hubert DU PLESSIS

BAINS-SUR-OUST : Daniel BARRE, Philippe RENAUD, Marie-Laure PONDARD

BEGANNE : Emmanuelle LE BRUN

BRUC-sur-AFF : Philippe ESLAN

CONQUEREUIL : Jacques POULAIN

FEGREAC : Jérôme RICORDEL, Laetitia BARREAU

GUEMENE-PENFAO : Isabelle BARATHON, Florence DE DEYN, Jacques LEGENDRE

LANGON : Jean-Yves COLLEAUX, Andrée LE ROUX

LES FOUGERETS : Yannick CHESNAIS

LIEURON : Rose-Line PREVERT

PEILLAC : Philippe JEGOU, Isabelle DERUYTER

PIERRIC : Florent COUTANT

PIPRIAC : Franck PICHOT, Jean-Luc LEVESQUE

PLESSE : Aurélie MEZIERE, Rémi BESLE

REDON : Pascal DUCHENE, Louis LE COZ, Jacques CARPENTIER, Loïc L'HARIDON, Géraldine DENIGOT, Delphine PENOT, Karen LANSON

RENAC : Patrick BAUDY

RIEUX : Denis HUET, Thierry POULAIN, Marie-Claire BONHOMME

SAINT-GORGON : Patrick GICQUEL

SAINT-JACUT-les-PINS : Didier GUILLOTIN, Béatrice STEVANT

SAINT-JEAN-la-POTERIE : Alexis MATULL, Jany LE BEL

SAINT-JUST : Daniel MAHE

SAINTE-MARIE : Françoise BOUSSEKEY, Daniel GLOUX

SAINT-NICOLAS-DE-REDON : Albert GUIHARD, Marie-Hélène BUSSON

SAINT-PERREUX : Lionel JOUNEAU

SAINT-VINCENT-SUR-OUST : Pierrick LE BOTERFF, Nadège DAVID

SIXT-sur-AFF : René RIAUD, Nathalie BERTY

THEHILLAC : Christian LEMEE

Pouvoirs :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;

Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;

Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;

Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;

Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD.

Excusés (sans pouvoir) :

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé

Le quorum est atteint pour cette séance avec 53 élus présents.

La séance débute à 18h07.

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE DELIBERATIONS

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et 24 janvier 2022.

DELIBERATIONS.....	7
1. ENVIRONNEMENT.....	7
▪ Délibération n°1_CC_2022_12_ Médiation de l'Eau - Signature de la convention de partenariat.....	7
▪ Délibération n°2_CC_2022_13_ Syndicat Mixte de Gestion d'Ille-et-Vilaine - Signature de la convention d'adhésion.....	9
▪ Délibération n°3_CC_2022_14_ Syndicat Chère Don Isac – Avance sur participation statutaire.....	11
2. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION.....	13
▪ Délibération n°4_CC_2022_15_ Rapport annuel de développement durable – Validation.....	13
▪ Délibération n°5_CC_2022_16_ Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2022.....	17
▪ Délibération n°6_CC_2022_17_ Intervenant Social en Gendarmerie.....	27
3. DEVELOPPEMENT ATTRACTIVITE.....	30
▪ Délibération n°7_CC_2022_18_ Bâtiment le Briangaud à Redon - Cession de l'atelier relais n°1.....	30
▪ Délibération n°8_CC_2022_19_ Parc d'activités de la Gautrais à Renac - Cession du lot A.....	32
▪ Délibération n°9_CC_2022_20_ Parc de la Gautrais à Renac - Cession du lot B.....	34
▪ Délibération n°10_CC_2022_21_ Parc Cap Ouest à Allaire - Cession du lot 4.....	36
▪ Délibération n°11_CC_2022_22_ Bâtiment ex-Eureka à Redon - Projet d'acquisition.....	38
4. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS.....	40
▪ Délibération n°12_CC_2022_23 Compte rendu des délégations données par l'Assemblée délibérante au Bureau Exécutif et au Président.....	40

INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 18h07, et donne quelques informations :

- Dispense du port du masque :
Pour être autorisé, il est nécessaire de posséder un certificat médical provenant d'un médecin agréé et être reconnu comme porteur d'un handicap par les autorités compétentes ;
- Formalisme des questions orales :
En référence à l'article 30 du Règlement des assemblées, les membres du Conseil Communautaire doivent déposer leurs questions auprès de la Direction Générale au plus tard 48h avant la séance. Le Président se réserve le droit de reporter ces questions, ou de les soumettre à une instruction complémentaire.
- Les élus souhaitant s'absenter de la salle doivent le signaler au Secrétariat Général pour la bonne tenue du compte-rendu.

Pierrick LE BOTERFF est nommé secrétaire de séance.

M.MARY fait ensuite l'appel des élus présents, pouvoirs et personnes excusées.

Françoise BOUSSEKEY, Maire de Sainte-Marie, souhaite la bienvenue à l'assemblée et informe que le sous-préfet a visité une entreprise de la commune au parc d'activités de la Lande St Jean : la société Design Duval. Dans le cadre du plan de relance, cette entreprise a pu bénéficier d'une subvention pour acquérir du matériel permettant d'améliorer sa productivité.

Mme BOUSSEKEY recommande aux entreprises du territoire de surveiller les appels à manifestation d'intérêt ainsi que toutes les aides pouvant être accordées.

Le Président poursuit ensuite la séance avec les sujets suivants :

Invasion de l'Ukraine par la Russie :

Cette invasion est la négation du peuple ukrainien souverain. Il s'agit également d'une crise de l'énergie qui va s'amplifier. Cette guerre est contre le système économique et le régime démocratique de l'Europe. La question de la défense européenne est posée.

Un soutien au peuple ukrainien sera envisagé dans les semaines à venir au travers d'initiatives du Pays de Redon, des associations et des habitants du territoire.

M.MARY exprime un appel à la paix, à l'humanité, à la générosité, au respect et à la liberté de la vie humaine.

Passage à niveau de Saint-Nicolas-de-Redon :

Un communiqué est apparu dans la presse pour informer de la fermeture unilatérale du passage à niveau.

Cette décision est catastrophique non seulement pour l'insécurité (déplacée au nord de Redon), pour les 915 élèves scolarisés, mais également pour la vie économique des entreprises.

Les voyageurs utilisant les lignes de bus se retrouvent également impactés.

Concernant les transports scolaires, l'unique solution serait de diriger le trafic vers le nord de Redon et créer une place de regroupement de cars en provenance de la Loire-Atlantique.

Ce contournement Nord rallongera le temps de trajet d'environ 30 min, en sachant que de nombreux circuits ont déjà une amplitude horaire supérieure à une heure.

Cela serait inacceptable pour les familles qui déserteraient les lignes et les établissements scolaires redonnais.

Enfin, le trafic routier serait quant à lui transféré rue des Champs de Haut à Redon, alors même que les riverains de cette rue soulèvent déjà des problèmes de sécurité à cause du passage des camions.

Des études complémentaires ont été sollicitées auprès du Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema), et un Comité de Pilotage est programmé le 16 mars.

Initialement, le Cerema avait préconisé certains aménagements à réaliser à court terme pour renforcer la sécurité du passage à niveau.

C'est pour cela que les demandes suivantes sont réitérées :

- Report des arrêtés d'interdiction ;
- Réalisation des aménagements nécessaires ;
- Révision et allègement du calendrier de sécurisation si nécessaire ;
- Examen de l'accès Sud et Nord-Ouest de la Ville de Redon.

Il ne faut pas enfermer le territoire dans un choix impossible entre la sécurité absolue et l'isolement du territoire. L'intérêt général de l'agglomération et du territoire doit être saisi.

Impact de la crise de l'énergie pour les intercommunalités :

- Envolée du prix de l'électricité en Europe ;
- Hausse historique du taux de CO2 à cause la guerre Russie/Ukraine,
- Marché européen de l'énergie fragilisé.

Ce choc économique entrave l'effort de relance et menace les tissus économiques dépendant de leurs secteurs productifs.

Les contrats des collectivités se négociaient auparavant entre 30 et 60 euros le mégawatt heure. Ils atteindront probablement entre 100 et 300 euros le mégawatt heure aujourd'hui.

Pour Redon cela représente un coût de plus de 75 000 à 100 000 euros sur une année complète.

Les solutions à moyen et long terme sont de recourir aux contrats de performance énergétique, faire des travaux de rénovation, et avoir des projets d'auto consommation.

Il faut développer les projets d'économies d'énergie et de rénovation énergétique des bâtiments et logements.

Les intercommunalités doivent poursuivre des politiques ambitieuses comme la zéro artificialisation nette ou les zones à faible émissions, etc...

La signature du Contrat de Relance Territoriale et Economique avec l'Etat (CRTE) a permis les engagements suivants :

- Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;
- Développement d'énergies renouvelables ;
- Déploiement de solutions mobilités décarbonnées.

La réflexion sur le développement et l'évolution de la fiscalité environnementale doit être approfondie.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

Il permet de donner des éléments de rétrospective et de situation du contexte national, du contexte des finances publiques, de la communauté et du bloc local.

Le Président remercie Anne-Cécile DREAN - Directrice des Finances, Daniel BARRE – Vice-Président Finances Contractualisation Patrimoine Communautaire, la Direction Générale, les Vice-présidents ainsi que l'ensemble des services pour le travail conséquent.

Il y a eu un accompagnement du cabinet Ressources Consultant Finances, avec M. Pierre SARRIAUD, dans le cadre de la définition du Pacte Fiscal et Financier (qui devrait être présenté au Printemps).

Un travail d'analyse de l'effort de fiscal et de ses conséquences sur les dotations fiscales de l'Etat est en cours.

Il sera abordé lors de la prochaine commission Finances, en association avec les Maires, Directeurs Généraux des Services, et adjoints aux Finances des communes qui le souhaitent.

Le DOB est un élément fondamental de la vie de REDON Agglomération. C'est également un dialogue et de l'information apportée aux concitoyens.

Quelques éléments de synthèse :

- Contextes macroéconomique mondial et national : marqués par de fortes incertitudes liées à la sortie de la crise sanitaire, sans oublier les anticipations inflationnistes ;
- Fond européen de soutien à la relance : il permettra de ne pas tomber une récession économique ;
- Compensations verticales : action forte de l'Etat en direction des collectivités ;
- Dotation de soutien à l'investissement local : augmentation de 337 millions d'euros pour 2022 ;
- Dotation à la biodiversité : augmentation de 10 millions d'euros ;
- Bases fiscales : augmentation de 3.4%.

Sur le territoire, la situation financière reste favorable malgré les contraintes liées à la crise sanitaire sur les finances locales en 2020 et 2021.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par une fraction de la TVA nationale pour les EPCI, et la valeur locative des établissements industriels a subi une réduction de 50% au 1^{er} janvier 2021.

Le projet de loi Finances 2022 décrète que la taxe d'aménagement doit être reversée en partie à l'agglomération. Il faudra trouver un accord sur la répartition entre REDON Agglomération et les communes. s'il s'agit là d'une motivation de justice fiscale et financière.

L'objectif est ambitieux, le cap de la collaboration et de la solidarité doit être tenu.

Le programme pluriannuel d'investissement s'élève à 74 millions d'euros d'ici 2026. Celui-ci se traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions :

- Amélioration du logement ;
- Développement de parcs d'activités économiques ;
- Programme d'entretien de la voirie communale ;
- Multi-accueil, des équipements de service de population accueillants et Maison d'Assistantes Maternelles ;
- Soutien de projets communaux dans le cadre des Fonds de concours ;
- Financement du déploiement du très haut débit pour tous.

Le Président rappelle également qu'il faut profiter des taux actuels d'emprunts avant une éventuelle remontée des taux d'intérêts.

Le maillage territorial au service des habitants et entreprises est présent. 16 millions d'euros ont été investis sur la période 2014-2021. Jean-François MARY est fier du travail accompli sur le mandat. L'effort d'adaptation, d'investissement et d'innovation doit être poursuivi.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et 24 janvier 2022.

DELIBERATIONS

1. ENVIRONNEMENT

- **Délibération n°1_CC_2022_12_Médiation de l'Eau - Signature de la convention de partenariat**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°1

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

ENVIRONNEMENT – MEDIATION DE L'EAU - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

*Annexes : - Convention de partenariat Médiation de l'eau ;
- Barème des prestations.*

La présente délibération a pour objet d'approuver et encadrer l'adhésion de REDON Agglomération à la Médiation de l'eau pour la gestion des litiges inhérents à la compétence Eau et Assainissement.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Médiateur de l'eau satisfait aux exigences règlementaires et remplit les conditions prévues à l'article L.613-1 du code de la consommation, et figure sur la liste des Médiateurs notifiée à la Commission Européenne par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation - CECMC.

Ainsi, le Médiateur de l'eau garantit au consommateur le respect de certains critères de qualité tels que : diligence, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité et équité.

En passant cette convention avec la Médiation de l'eau, REDON Agglomération, responsable et gestionnaire du service public de l'Eau/de l'Assainissement sur les communes de son territoire, garantit à tout consommateur relevant du service le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Pour l'année 2022 :

- Le nombre d'abonnés de REDON Agglomération :
 - o Eau potable : 12 389 ;
 - o Assainissement collectif : 17 425 ;
 - o Assainissement non collectif : 19 023 ;**Soit un total de 48 837 au 1^{er} janvier 2022 ;**
- Le montant de l'abonnement sera de 1208,14€ HT,
- Le barème des prestations rendues applicables est annexé au présent dossier.

VU la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 dite « loi consommation » ;

VU le livre VI du code de la consommation relatif au règlement des litiges – Titre 1^{er} – Médiation.

CONSIDERANT le dispositif de médiation de la consommation permettant de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'Eau et/ou d'Assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'Eau ou d'Assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer ;

CONSIDERANT la nécessité de conventionner afin d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de REDON Agglomération pour permettre aux usagers de la Collectivité de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver et encadrer l'adhésion de REDON Agglomération à la Médiation de l'eau pour la gestion des litiges inhérents à la compétence Eau et Assainissement ;**
- **D'imputer les dépenses correspondantes à la charge incombant à REDON Agglomération au budget Eau Potable, Assainissement Collectif ou Non Collectif en fonction du litige afférent.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau, ainsi que tout document afférent à cette décision ;**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°2_CC_2022_13_Syndicat Mixte de Gestion d'Ille-et-Vilaine -
Signature de la convention d'adhésion**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°2

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

**ENVIRONNEMENT – SYNDICAT MIXTE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE - SIGNATURE DE LA
CONVENTION D'ADHESION**

Annexe : Convention tripartite pour l'assistance technique du Syndicat Mixte de Gestion d'Ille-et-Vilaine

La présente délibération a pour objet d'approuver et encadrer l'adhésion de REDON Agglomération à l'assistance technique proposée par le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau du 35 (SMG 35) est un syndicat départemental en charge de la sécurisation en eau potable. Il fédère 6 syndicats de production, dont le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable (SMPEP) Ouest 35.

Cette assistance technique consiste au suivi du respect des arrêtés préfectoraux du périmètre de protection des captages du Paradet et des captages à venir le cas échéant (contrôle des usages des parcelles : type de culture, interdiction de produits phytosanitaires, etc..., absence de dépôts sauvages...) La prestation est réalisée à titre gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts modifiés du SMG pour l'approvisionnement en Eau potable de l'Ille-et-Vilaine définis par l'Arrêté Préfectoral du 3 juillet 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 04 septembre 2020 portant sur la modification des statuts du SMPEP Ouest 35 ;

VU les statuts modifiés de REDON Agglomération intégrant la prise de compétence Eau & Assainissement collectif au 1^{er} Janvier 2020.

CONSIDERANT les compétences techniques détenues par le personnel du syndicat SMG d'Ille-et-Vilaine ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un suivi régulier des périmètres de protection des captages d'eau et notamment le respect des arrêtés préfectoraux ;

CONSIDERANT l'assistance technique réalisée à titre gratuit.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver et encadrer l'adhésion de REDON Agglomération à l'assistance technique proposée par le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°3_CC_2022_14_Syndicat Chère Don Isac – Avance sur participation statutaire**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°3

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

ENVIRONNEMENT – SYNDICAT CHERE DON ISAC – AVANCE SUR PARTICIPATION STATUTAIRE

La présente délibération a pour objet d'approuver et ajuster le montant de l'avance sur participation statutaire au syndicat Chère-Don-Isac

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Conseil Communautaire a validé, le 24 janvier 2022, le versement d'une avance sur participation statutaire au syndicat Chère-Don-Isac pour un montant 57.867 €.

Ce montant doit être ajusté à la baisse à hauteur de 55.488 €.

VU la délibération n°CC_2022_01 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2022, portant avance sur participation statutaire au Syndicat Chère-Don-Isac.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'ajustement du montant de l'avance sur participation statutaire.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver l'ajustement du versement de l'avance sur participation statutaire à 55.488 € ;**
- **De procéder à sa mise en paiement dès réception du titre de recette associé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

Le Président ajoute que les contributions financières vont subir un accroissement très significatif.

Un travail est en cours sur le sujet de la taxe GEMAPI, en lien avec l'Etablissement Public Territorial des Bassins Eau et Vilaine, l'assemblée Bretonne de l'Eau et le Comité de Bassin Loire-Bretagne.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

2. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION

▪ Délibération n°4_CC_2022_15_ Rapport annuel de développement durable – Validation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°4

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE – VALIDATION

Annexe : Rapport annuel 2021 de développement durable de REDON Agglomération

La présente délibération a pour objet d'examiner et de valider le rapport annuel de développement durable 2021, en amont de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Rapport de Monsieur Rémy BESLE, Vice-Président,

VU la loi n°2010-788 du 2 juillet 2010 qui rend obligatoire pour les collectivités locales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable et sa présentation à l'assemblée délibérante préalablement au débat budgétaire.

Ce rapport présente le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'analyse est réalisée en référence au cadre actuellement utilisé pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux qui définissent 5 finalités au développement durable, énumérées ci-dessous :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi que 5 éléments de démarche préconisés :

- Stratégie d'amélioration continue ;
- Participation ;
- Organisation du pilotage ;
- Transversalité des approches ;
- Dispositif d'évaluation partagée.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver et valider le rapport annuel 2021 de développement durable de REDON Agglomération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

Rémi BESLE, Vice-président aux transitions écologiques, alimentaires et sociétales, précise dans sa présentation que chaque service a remonté son travail concernant le développement durable au service Communication afin de permettre la rédaction de ce rapport. Il cite les orientations des principaux domaines et actions mises en oeuvre :

Lutte contre le changement climatique :

- La réduction des déchets (dont les couches lavables) et du papier (en lien avec l'ESAT du Pâtis) ;
- Poursuite de la démarche expérimentale de Transition Energétique et Sociétale (TES) sur un village à Avessac, un parc de la Lande St Jean et au sein de deux communes ;
- Le démarrage de la co-construction d'un Plan Climat Air Energie Territorial abordant la manière de consommer et la production locale d'énergie ;
- L'intervention d'un conseiller en énergie partagé pour les consommations des communes et de l'agglomération ;
- La mise en œuvre d'une politique énergie et mobilités durables autour de l'hydrogène (MHOOVE) : production, station, flotte de véhicules, stockage d'énergie verte locale.
- Déploiement d'un plan green IT (technologie de l'information) pour développer le numérique responsable dans les services pour réduire de 30% son empreinte carbone ;
- La réduction de la consommation d'énergie et d'eau au sein des piscines : actions + audit pour des travaux plus importants à terme.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

- Eau et assainissement : schéma directeur d'assainissement pour une feuille de route sur 10 ans, étude de réhabilitation de l'usine d'eau potable de REDON et de la station d'assainissement de Guémené ;
- Préservation des espaces naturels : confiée au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, au Syndicat Chère-Don-Isac et à l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) au travers d'actions variées comme le zéro phyto, la gestion différenciée des espaces, la place des espaces sauvages en ville, etc.. et également via des travaux en milieux aquatiques comme la restauration de lit, le réméandrage, la renaturation et la restauration de mares ;
- Prévention des déchets : Une étude est prévue pour préparer le tri à la source des biodéchets, réduire la quantité des déchets résiduels, promouvoir le compostage, mise en oeuvre de collecte ponctuelle de téléphones et jouets, contrôle de la qualité du tri dans les bacs, lutte contre les dépôts sauvages et diminution du nombre de rotation en déchèteries ;
- Elaboration du programme Territoire Econome en Ressources avec 2 autres EPCI.

Epanouissement de tous les êtres humains :

- Canal Théâtre : aller à la rencontre du public par des manifestations variées, des rencontres dans les communes ou via des résidences d'artistes en dehors du théâtre ;
- Médiathèques : mise en oeuvre d'une démarche facilitant l'accessibilité des médiathèques notamment à Redon, Bains-sur-Oust et Sixt-sur-Aff ;
- Conservatoire intercommunal de musique, le Sept : la Classe musique dans le cadre du programme quartier politique de la ville et interventions de musiciens dans les établissements spécialisés.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations :

- Programmation du Canal-Théâtre pour tous : scolaires, maisons de retraite, handicap, théâtre à l'hôpital ;
- Une politique d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ;
- Charte culture et solidarité ;
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes à difficultés auditives ;
- Partenariats et actions avec des associations ;
- Concerts du 7 pour les scolaires, en EHPAD, dans des communes, ateliers musiques parents enfants ;
- Gestion de 2 chantiers d'insertion, avec 30 bénéficiaires en 2021 ;
- Développement d'une boutique e-commerce pour le chantier faïence et déploiement d'une gamme d'urnes funéraires ;
- Gestion de la maison de l'emploi de Guémené fréquentée par plus de 660 personnes en 2021 et labellisation d'un Espace France service ;
- Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'insertion ;
- Co construction d'une stratégie territoriale en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

- Un site agro-écologique : la Ferme de Cranhouët ;
- Programme Alimentaire de Territoire (PAT) ;
- Stratégie touristique et un schéma de navigation fluvial maritime : nouvelles formes de navigation, promotion du vélo, développement des activités nautiques non motorisées ;
- Matériel de la médiathèque intercommunale renouvelé avec la REDONNERIE ;
- Des produits locaux au Canal.

Rémi BESLE clôt la présentation en informant que la commission Transition écologique et alimentaire souhaite réaliser un bilan du projet de territoire une fois par an.

Franck PICHOT trouve ce rapport intéressant, mais constate l'oubli des structures qui ne sont pas en régie de REDON Agglomération (Iloz, Recyclerie de Pipriac...). Il serait intéressant de les intégrer dans les bilans.

Le rapport pourrait être également enrichi avec les actions des communes.

M.PICHOT ajoute, dans le cadre du sujet de la zéro artificialisation nette, qu'il faut trouver comment valoriser les territoires et rééquilibrer la question fiscale.

Le Président propose que, pour l'année prochaine, le rapport annuel de développement durable puisse avoir une annexe listant toutes les actions accompagnées par REDON Agglomération, et conduites par les communes.

Concernant la zéro artificialisation nette, il faudra regarder les éléments de conséquence sur la mise en œuvre de ce nouveau cadre légal.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022

Le Président,
Jean-François MARY

▪ Délibération n°5_CC_2022_16_ Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°5

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé ;

Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2022

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire

La présente délibération a pour objet d'approuver et prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport annexé.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 annexé.

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires pour le nouvel exercice ;

CONSIDERANT que sa présentation doit avoir lieu au sein du Conseil Communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

CONSIDERANT qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, le contexte budgétaire mondial, local, ainsi que les orientations générales de REDON Agglomération pour son projet de budget primitif 2022, sont mises en rétrospective par rapport aux années 2017 à 2021 et sont précisément définis dans le rapport annexé à la délibération ;

CONSIDERANT l'approbation du budget primitif pour 2022 à intervenir en mars prochain.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver et prendre acte du débat d'orientations budgétaires intervenu au cours de sa séance du 28 février 2022, portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Daniel BARRE, Vice-Président délégué aux Finances, contractualisation et patrimoine communautaire, ouvre la présentation en rappelant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation réglementaire et la première étape du processus d'élaboration budgétaire.

Le vote du budget aura lieu au Conseil Communautaire du 28 mars.

Objectifs :

1. Présentation de la stratégie financière dans le contexte de cette année ;
2. Fixation des priorités ;
3. Engagements financiers.

Contexte macro-économique :

Redressement de la croissance économique. Le niveau d'avant crise sanitaire a été retrouvé, ce qui est encourageant.

Malgré tout, cette reprise reste marquée par divers aléas :

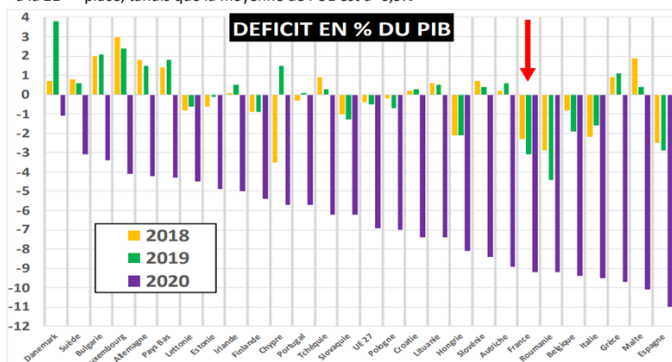
- Evolution de l'épidémie ;
- Comportements des agents économiques ;
- Maintien de fortes tensions d'approvisionnements ;
- Difficultés de recrutements sur plusieurs secteurs ;
- Evolution des cours des prix de l'énergie (impactera les budgets de REDON Agglomération) ;
- Inflation.

Contexte des Finances publiques :

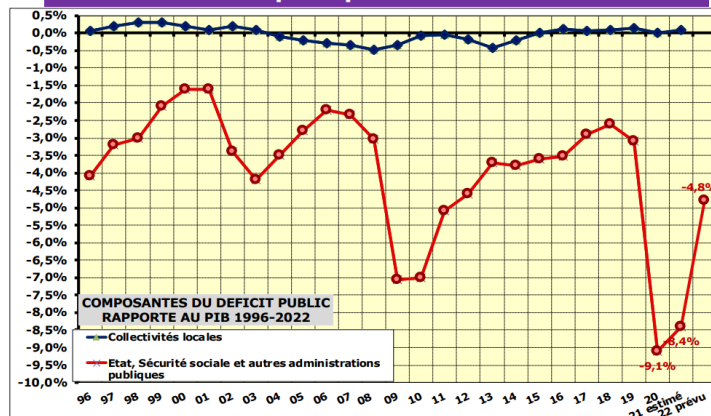
L'économie a été soutenue grâce au soutien massif des pouvoirs publics ayant eu recours à la dette, mais également grâce aux actions de soutien menées par les collectivités locales envers les acteurs économiques.

Comparaisons européennes 2018-2020

A fin 2019 seule la Roumanie avait un déficit public supérieur aux -3% de la France, tandis que la moyenne de l'Union Européenne était à -0,6%. En 2020, la France revient de la 26^{ème} à la 21^{ème} place, tandis que la moyenne de l'UE est à -6,9%



Les comptes publics 1996-2022



Valeur du Pib: 2426 Md€ en 2019 et 2290 Md€ en 2020

Projet de Loi de finances :

Eléments importants :

- Contexte d'une année pré-électorale ;
- Projet de Loi de Finances de transition après la relance, un soutien toujours marqué vers les transitions.
 - o Dotation de Soutien à l'Investissement Local : + 337 M€.
 - o Dotation biodiversité : + 10M€.
- Stabilité des dotations ;
- Evolution de la fraction de TVA (+5,4%) ;
- Valorisation des bases calées sur l'indice des prix à la consommation (+3% pour 2022), qui auront peu d'impact, du fait de la réforme de la taxe d'habitation ;
- Réforme des indicateurs financiers suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Ce projet est prévu jusqu'en 2028.

SITUATION DE REDON AGGLOMERATION :

Section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement 2020 : 6 088 M€ ;
- Résultat de fonctionnement 2021 : 5 139 M€.

Le résultat 2021 est logiquement attendu à un niveau moindre qu'en 2020. Celui-ci devrait indiquer la dynamique pour les années à venir.

La section de fonctionnement :

En milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021*
011- Charges générales	5 926	6 598	6 348	2 721	2 692
012 - Charges de Personnel	7 553	8 642	9 443	8 041	7 899
65- Autres charges courantes	5 129	5 491	5 454	5 320	5 691
66- Charges Financières	386	373	377	270	248
67- Charges Exceptionnelles	101	24	57	97	139
Divers (reversement fiscaux - 014)	6 493	6 486	6 436	5 565	5 457
Total dépenses réelles	25 588	27 614	28 115	22 014	22 126
70- Produits services, domaine	2 773	3 298	3 344	2 780	2 192
73- Impôts et taxes	19 380	20 016	20 688	15 999	16 160
74- Dotations, Subv.et Participations	6 278	8 118	8 257	7 739	7 592
75- Produits divers de gestion courante	164	144	142	150	137
76- Produits Financiers	108	97	88	98	85
77- Produits exceptionnels (dont c/775)	108	77	102	182	210
Divers (reversement frais de personnel - 013)	62	107	73	58	28
78- Reprise sur amort et provisions	226	29	49	0	0
Total recettes réelles	29 099	31 886	32 743	27 006	26 404
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	3 511	4 272	4 628	4 992	4 278
Total dépenses d'ordre	2 304	2 560	2 347	1 732	1 969
Total recettes d'ordre	708	811	417	329	330
RESULTAT DES OPERATIONS D'ORDRE	-1 596	-1 749	-1 930	-1 403	-1 639
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 915	2 523	2 698	3 589	2 639
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	2 000	2 332	2 500	2 500	2 500
RESULTAT DE CLOTURE	3 915	4 855	5 198	6 089	5 139

Les charges sont globalement restées stables, de même que les produits notamment au niveau des multi-accueils. Les impôts et taxes conservent des taux identiques, ce qui permet au territoire de rester attractif. Le résultat de clôture est de 5,139 M€.

Jean-François MARY précise que les comparaisons sont difficiles d'une année sur l'autre. Cependant, il se réjouit que les marges de manœuvre soient maintenues.

La section de fonctionnement :



	2020	2021	variation %	Variation €
Impôts directs	10294	3864	-62%	-6430
CVAE	2741	2661	-3%	-80
TASCOM	836	835	0%	-1
IFER	406	462	14%	56
Autres	70	98	40%	28
AC	85	125	47%	40
FNGI	508	508	0%	0
FPIC	722	862	19%	140
GEMAPI	270	460	70%	190
TS	63	101	60%	38
Fraction de TVA	0	6174		6174

Impôts directs :

Une variation négative de 260 000 € est constatée entre 2020 et 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation. La fraction TVA doit compenser mais un manque se fait sentir. Les services fiscaux ont été interrogés afin d'obtenir une explication.

Le Président précise que la variation de la fraction de TVA sera de 5.4% pour l'année 2022, ce qui n'aurait pas été le cas si la taxe d'habitation avait été maintenue.

Les recettes :

Elles sont stables, sans marges fiscales mobilisables du fait de la stabilité des dotations et l'encadrement national des principaux produits des services. En revanche, il y a une perte d'autonomie fiscale et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 5% suite à la réforme.

M.MARY ajoute que certaines communes sont en position fragile au niveau de l'effort fiscal. Celui-ci est calculé sur les bases et taux moyens d'imposition. S'il se retrouve en dessous des taux, un calcul est réalisé et peut entraîner une perte des dotations.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Dynamique économique de reprise :

- Révision automatique des bases fiscales (basée sur l'inflation) : + 3% prévu au Plan Local de Financement 2022 ;
- Accroissement de la part de TVA transférée (+5.4%) ;

- Bornage de variations de la dotation d'intercommunalité (Loi de Finances 2019).

En 2021, une notification de dotation de plus de 400 000 euros est arrivée suite à une erreur d'attribution de la Préfecture dans le calcul de l'effort fiscal.

Quelques éléments d'information :

- Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) : celui-ci s'élève à 34.28 pour Redon et se situe en dessous de la moyenne nationale ;
- Part de TVA transférée : 6 174 euros. Cette nouvelle recette devrait s'accroître au rythme de la croissance nationale ;
- Compte administratif 2020 des produits et services : les recettes s'élèvent à 2 780 000 d'euros et sont essentiellement composées de remboursement pour acte d'urbanisme et recettes de multi-accueils.
En 2021, ces produits subissent une baisse due à la diminution des recettes des multi-accueils.

Financement de la section investissement :

Points d'information :

- Forte croissance des subventions d'équilibre ;
- Le pilotage de la dette est une priorité du mandat jusqu'en 2026 ;
- Faible capacité d'emprunt envisagée jusqu'à fin 2023.

Des choix stratégiques seront à adopter pour la mise en œuvre du territoire. Une ambition de 6 millions d'euros d'investissements par an a été définie, dans la continuité des années écoulées.

Prospective des 4 années à venir :

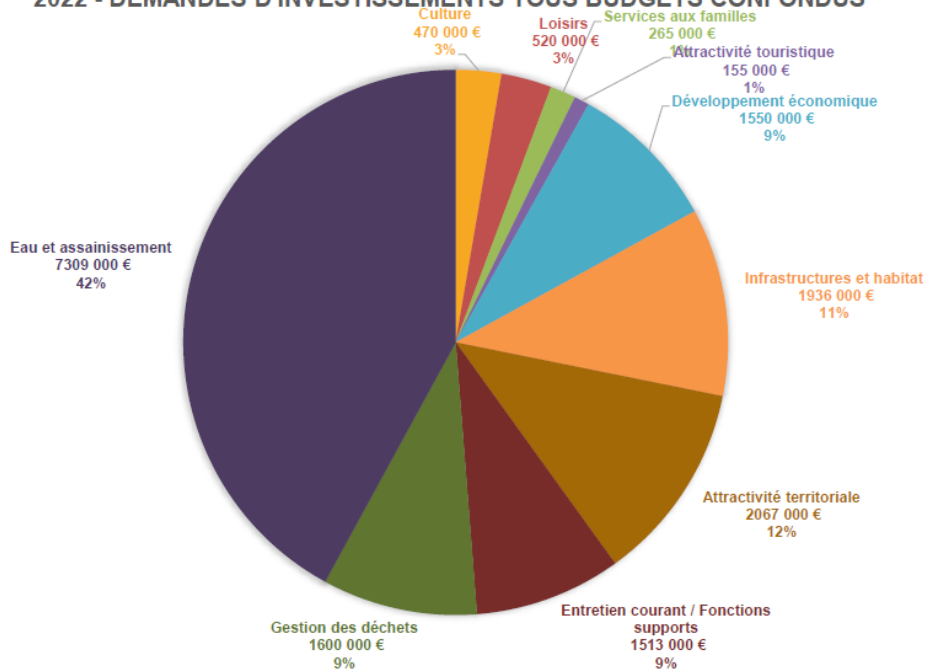
Plan Pluriannuel d'Investissement

Fléchage de plus 74 millions d'euros sur le territoire pour renforcer son attractivité :

- Fléchage de 33 millions d'euros sur les investissements structurants ;
- Fléchage de 30 millions d'euros sur les projets de maintien de réseaux ;
- Fléchage de plus de 12 millions d'euros sur la gestion des déchets.

Le Président précise que les investissements des communes devront être agrégés. Il faudra également regarder les investissements publics et privés générés sur le territoire.

2022 - DEMANDES D'INVESTISSEMENTS TOUS BUDGETS CONFONDUS



30



PRIORITES 2022 :

ENVIRONNEMENT

DECHETS	EAU	ASSAINISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> Etude sur le tri des bio-déchets Collecte en C05 = réduction de fréquence de collecte sur les ordures ménagères Démarrage des travaux sur le nouveau centre de tri à St-Nicolas Renouvellement d'une benne à ordures ménagères > Passage sur des bennes hydrogène à partir de 2023 Etude de réhabilitation des 7 déchèteries 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement maîtrise d'œuvre réhabilitation usine eau du Paradet Renouvellement de 1% du réseau d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation station épuration Guéméné-Penfao Renouvellement de 1% du réseau assainissement collectif Schéma directeur des eaux pluviales Schéma directeur assainissement
	<p>DECHETS</p> <p>29000 tonnes de déchets collectés/an</p> <p>8 déchèteries</p> <p>8 bennes à ordures ménagères</p> <p>156000 passages en déchèteries</p>	
	<p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p> <p>34 stations d'épuration</p> <p>2 000 000 m³ traités sur les stations d'épuration du territoire.</p> <p>29 communes desservies sur 31</p> <p>370 kms de réseau</p> <p>160 postes de production</p> <p>16 500 abonnés</p>	<p>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (OPAH)</p> <p>18 000 assainissements individuels</p> <p>Parc existant de 97,5% de latrines</p> <p>1,5% fosses</p> <p>1% incinérées</p> <p>53% de nouveaux assainissements</p> <p>12500 installations au régime direct</p> <p>47% des ouvrages sont raccordés au tout à l'égout</p>
	<p>EAU POTABLE</p> <p>9800 m³/jour de consommation moyenne</p> <p>23 réservoirs</p> <p>33 250 abonnés Eau</p> <p>1850 kms de réseau</p> <p>7 usines de production</p>	

SERVICES A LA PERSONNE

SERVICES AUX FAMILLES	CULTURE	LOISIRS
<ul style="list-style-type: none"> Etude réhabilitation multi accueil de la Barbotine Mise en place de la convention territoriale globale Structuration du service via un responsable petite enfance Dispositif d'appui coordination Projets autour de l'adaptation de l'habitat au vieillissement Adoption du Contrat Local de Santé n°2 	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs : Simplification de la grille Etude des quotients pour la tarification différenciée. Réhabilitation énergétique du Conservatoire. Développement de l'éducation artistique et culturelle, via les classes orchestres. 	<ul style="list-style-type: none"> Port: Mise en route de la nouvelle capitainerie et de la passerelle Travaux de réfection du ponton Surcouf et des catways Continuité de l'étude de faisabilité de la rénovation de la piscine de Redon Aérodrome: investissement dans une station carburant sécurisé et adapté au nombre de vols

32



DEVELOPPEMENT URBAIN

HABITAT

<ul style="list-style-type: none"> Prorogation du PLH 1 jusqu'en décembre 2022 Prorogation de l'OPAH 2016-2022 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du PLH2 Etude pré-opérationnelle sur une nouvelle OPAH = OPAH de droit commun sur l'ensemble du territoire + volet RU multi-sites (ville centre et pôles relais) 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la fin du contrat de ville du quartier de Bellevue Lancement de la politique du parc public = mise en œuvre de la plateforme Imoweb pour le logement social + poste de chargé de mission du parc public Poursuite de la politique d'accueil des gens du voyage = renouvellement du marché d'animation sociale, d'entretien et de gestion des terrains d'accueil Poursuite de l'étude d'opportunité relative à la diversification de l'offre d'accueil
--	---	--

URBANISME

Dématérialisation de la chaîne d'instruction = obligation réglementaire dont le coût est imputé aux communes membres 33

BILAN ADS

3152,9 dossiers instruits sur 2021, soit + 30,8% entre 2018 et 2021

VOIRIE - INFRASTRUCTURES

* sous réserve des moyens RH

- Diagnostic et inspection des ouvrages d'art du territoire = 76 ouvrages concernés dont 32 classés principaux et 44 en secondaires
- Confortement des accotements de l'ancienne RD775 = au niveau du ruisseau le Gléré sur la commune d'Allaire

EVOLUTION DU PATRIMOINE VOIRIE 2004-2015

Linéaire de voirie : + 38%

Surface des espaces verts : + 188%

Nombre de lanternes (éclairage public) : + 139 %

TRANSITIONS ECOLOGIQUES

- Poursuivre l'élaboration du PCAET = volet pédagogique et l'animation
- Poursuivre l'AAP – Mobilités citoyennes = poursuivre les expérimentations sur la Lande Saint Jean, Saint Ganton et Avesac.
- Poursuivre le déploiement de la mission CEP avec les communes
- Formation des équipes TES

TRANSPORTS ET MOBILITE DURABLES

MOBILITES

- Etudes et recherches = bilan et évolutions du transport urbain et à la demande
- Expérimentation sur la mise en œuvre d'une plateforme de covoiturage
- Portage et déploiement de VAE en lien avec le CD44 > 40 vélos à assistance électrique
- Expérimentation pour un projet d'autopartage = 3 années
- Schéma directeur vélo

TRANSPORTS SCOLAIRES

- Etude sécurisation plateforme avec SNR
- Remplacement du logiciel transport OKINA = inclus TAD et comptabilité
- Signalisation voirie pour aménagement d'un nouveau pôle d'échanges = suite fermeture PN395
- Mission de géoréférencement des arrêts 56 + communes concernées par le Schéma Directeur d'Accessibilité (SD/AP)

TRANSPORTS SCOLAIRES

2986 familles desservies chaque jour

93 circuits de car qui totalisent 1064 arrêts de car

837 élèves du premier degré

3023 élèves du second degré

1925 Collégiens

1098 Lycéens

AUTRES	5
LYCÉES	5
COLLEGES	7
ECOLLES	28

45 établissements desservis

Enseignement supérieur

Pôle entreprises

Accueil et Parc d'Activité

- Lancement de l'étude du schéma d'accueil des entreprises // cession des terrains viabilisés, réserves foncières ...
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la création / extension de Parcs d'activités notamment BAINS-SUR-OUST et P IPRAC. Finalisation travail Port technique / port à sec
- Immobilier d'entreprises :
 - projets cessions d'immobiliers (corps de ferme, livad, trésorerie, BG ...)
 - aménagement immobiliers tertiaires (Victor Hugo, étude St Convoion)

+ Cession terrain et immobilier notamment

Commerce

- Finalisation étude dédiée à l'intérêt communautaire et d'une politique Locale Commerce
- Aide économique Pass Commerce Artisanat
- Etudes gestion locative

TER / eco circulaire

- Consolidation de l'équipe TER
- Déploiement du plan d'action / appel à projet, accompagnement des entreprises

Et aussi ...

Etude interne Transfert Maisons de Santé
Animation économique et accompagnement des entreprises
Travaux sur la signalétique des parcs

Pôle ESS – Agri-alim – Emploi

Insertion

- Consolidation encadrement RH des chantiers sur les 2 chantiers
- Poursuite de l'accompagnement socio-professionnel des salariés
- Déclinaison opérationnelle de la stratégie inclusion, animation et suivi de la stratégie
- Equipements chantiers
 - Achat ou entretien de Matériels
 - Extension local chantier nature (hangar)

Emploi

- Continuité actions maison de l'emploi espace France services

ESS

- Proposition de reconduction de la convention avec la CADES pour 3 ans
- Organisation des 2èmes rencontres territoriale de l'ESS

Agriculture-alimentation

- Ferme Cranhouet** : subvention et consolidation ETA, Travaux de réparation et d'aménagements
- PAT**: diagnostic agricole, poursuite action RHF et défi FAAP, reprise-transmission, enjeu foncier, outil logistique

Pôle Tourisme

Service commun Tourisme

- Etude de fréquentation de l'île aux Pies dans le cadre de la démarche « Site d'exception de l'île aux Pies »
- VELODYSEE – Engagement sur 4 ans – 2ème année
- 2ème édition de l'opération **Le Semaine du Tourisme Economique**
- Poursuite continuité de l'itinéraire cyclable touristique d'intérêt régional V42 entre St Malo / Rennes / Redon et Arzal
- Panneaux d'information harmonisés
- Poursuite des actions du **contrat de canal** :
 - Appel à projets maisons éclusières
 - Appel à projets bateaux électriques
 - Mise en œuvre de la 1ère tranche sur l'aménagement des pontons, borne eau/élect en lien avec la Région Bretagne

Office de Tourisme du Pays de Redon

- Maintien subvention OT
- Contrat de prestation de service pour location vélo
- Contrat de prestation de service pour la Maison Mégalithes et Landes (MML)
- Maintenance et entretien de la MML Travaux toiture et isolation MML

Zoom Destination LBO

- Poursuite poste coordination – 2ème année
- Poursuite de l'action de la « box pique-nique » sur les territoires
- Mutualisation de l'observation touristique
- Mise à jour la carte touristique LBO

Et aussi ...

Structuration du plan d'action 2023-25
Temps de réflexion sur Pays d'Activité

Jean-François MARY remercie Daniel BARRE et l'ensemble des Vice-présidents pour la présentation, puis propose que ceux qui le souhaitent exposent leurs interrogations.

Françoise BOUSSEKEY pense que le Power Point pourrait être présenté dans les communes afin que l'action de REDON Agglomération soit partagée après des élus et des habitants.

M.MARY précise que ce document de présentation est à disposition des élus. S'il y a besoin de précisions, ceux-ci sont invités à s'adresser à la Direction des Finances, la Direction Générale, le Cabinet ou les Vice-Présidents.

Christian LEMEE remarque qu'il manque des communes dans le diaporama présentant le développement des zones d'activités.

Le Président lui répond que la révision du schéma d'activité des zones économiques a été lancée et le travail, actualisé jusqu'en 2018-2019, durera plusieurs mois.

Les parcs d'activités sont classés en plusieurs catégories :

- Parc d'activités stratégiques : Exemple au nord de Redon ;
- Parc d'activités situés auprès des Pôles d'équilibres ;
- Parc d'activités à vocation locale et artisanale.

Il faudra réfléchir aux investissements à développer et regarder les prix de cession des parcs d'activités. Un principe de coût historique est appliqué actuellement, mais cette politique tarifaire sera revue pour des raisons d'aménagements et d'équilibre du territoire. Chaque Maire pourra participer, ou être représenté, et travailler sur ce projet.

Daniel MAHE se demande si une réflexion est envisagée sur la défense incendie. Les rapports de la SAUR et du Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) sont surprenants quant aux permis acceptés s'engageant sur ce sujet. Le budget est élevé pour les communes, et cela paraît compliqué.

M.MARY informe, qu'il y a plusieurs semaines, une présentation sur le sujet a été effectuée par le SDIS 35.

Chaque Maire a pour obligation d'avoir un arrêté de défense extérieure contre l'incendie. L'arrêté en question doit préciser les poteaux incendies ou les lieux de lutte contre les incendies.

Concernant le développement d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, il s'agit bien d'une incitation et non pas d'une obligation. Comme actuellement à Rennes, il est possible que le maire demande à ce que le pétitionnaire assure lui-même la défense contre l'incendie.

Jean-François MARY rappelle qu'il avait été décidé, en début de mandat, de ne pas élargir les compétences de l'agglomération.

Franck PICHOT ajoute que le SDIS se rend disponible dans les mairies du 35 pour répondre aux diverses questions des élus sur le sujet. De plus, la question du versement d'une aide du Conseil Départemental 35 est en attente de réponse.

Patrick BAUDY pose la question des achats de bâches à des tarifs moins excessifs. Il informe que sur la commune de Renac, lorsqu'un permis de construire est signé, c'est parce qu'il y a capacité d'assurer la défense incendie. Si ce n'est pas le cas, le terrain n'est alors plus constructible.

M.MARY rappelle que ceci est sous réserve de pouvoir demander au pétitionnaire de prévoir lui-même sa défense extérieure.

Loïc L'HARIDON aimerait connaître comment les échanges ont eu lieu au préalable de ce rapport d'orientation budgétaire entre les Vice-présidents et les Maires. Il se demande également quels sont les postes qui n'ont pas été choisis. De plus, il demande plusieurs précisions et suggère :

- Qu'un lien soit établi entre les investissements prévus et les axes du projet de territoire ;
- Rappeler les ETP (postes à équivalence temps plein) de REDON Agglomération mobilisés par les objectifs du projet de territoire (notamment les agents prévus en plus) ;
- Avoir des éléments sur le financement de la rénovation de l'habitat sur le territoire pour atteindre les objectifs ;
- Sécuriser les approvisionnements en électricité via la production locale ;
- Proposer le recrutement d'une équipe à REDON Agglomération pouvant porter des projets dans le photovoltaïque ou l'éolien sur le territoire ;

M.L'HARIDON termine en abordant la réhabilitation en eau potable de l'usine du Paradet sur Redon, dont il se félicite, il aimerait qu'une action forte soit maintenant menée pour améliorer la qualité de l'eau à l'entrée de l'usine.

Jean-François MARY lui apporte les éléments de réponse suivants :

- Moyens ressources humaines : Tous les arbitrages ne sont pas effectués à ce jour. Il y a une volonté de trouver le juste compromis entre la maîtrise globale des ressources humaines, la recherche d'efficacité, la recherche d'efficience et la maîtrise du budget ;
- Le tableau des effectifs du personnel, qui sera transmis prochainement, sera annexé au budget.

- Investissement : il faudra regarder comment retrouver et mettre en œuvre les orientations du projet de territoire dans le budget. Un suivi évaluation sera établi ;
- Rénovation de l'habitat : un accroissement de poste a été favorablement pré-arbitré au niveau du service Habitat. Il faut maintenant se demander comment en accroître l'efficacité ;
- Portage direct de projets : le Président est assez réservé sur le sujet, mais la collectivité doit autant que possible s'insérer dans des projets de productions énergétique ou éolien. Les Zones de Développement Eolien (ZDE) seront probablement prochainement revues.
M.MARY rappelle que l'agglomération est engagée auprès d'Eolienne Pays de Vilaine (EPV), et dans le projet hydrogène.
- Eau Potable : Il y aura un sujet sur tout le territoire car la problématique de la qualité d'eau potable distribuée dépend de la qualité de la ressource primaire, et de la capacité à la traiter pour réduire les sources de pollution. Si les choses ne sont pas faites correctement, 150 captages pourraient fermer.
Le travail avec les collectivités, les industriels, et l'agriculture sera poursuivi. Il est important pour le territoire de conserver la plus grande capacité de production d'eau potable possible.
En Ille-et-Vilaine, il est question de gestion quantitative, mais la gestion qualitative de l'eau devra aussi être travaillée. Les syndicats des bassins versants sont à la manœuvre sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires.

Jérôme RICORDEL intervient au sujet de l'énergie et de l'éolien. Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires et agriculteurs du monde rural et ceux-ci déplorent les décisions prises par les gens ou élus des villes. Il est donc important de les inclure dans les échanges sur ce dossier.

Concernant la prise de décision, sur la partie déchets/biodéchets, la commission se réunit et des échanges parfois intenses y ont lieu. Il est possible également de faire appel à un cabinet extérieur comme support.

Le Président complète les propos de M. RICORDEL en assurant ne pas vouloir opposer la ville et la campagne. Les métropoles entendent le sujet, mais il est constaté que leur développement conditionne les évolutions du territoire. Celui-ci étant au cœur d'un espace intermétropolitain, un dialogue dans la co-construction du développement doit être établi.

Franck PICHOT informe avoir procédé à un calcul du produit fiscal par habitant sur Pipriac.

Sur la commune les habitants payent 187 euros de taxe foncière bâti et non bâti (alliance des deux taxes), alors que sur Rennes (ayant une surface similaire à Pipriac) cette somme s'élève à 325 euros.

Le calcul a ensuite été effectué par km². Pour Pipriac, la somme s'élève à 14 630 euros tandis que pour Rennes elle s'élève à 1 421 700 euros. La comparaison n'est peut-être pas la plus adaptée du fait que Rennes est une Ville, mais elle démontre qu'il faut préserver l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles tout en veillant à ne pas entraver les capacités de développement du territoire.

Sur Pipriac il y a 3.8% de zones urbanisées, le reste est composé de terres agricoles et naturelles. Il faudrait parvenir à monter à 4%. En 30 ans, il y a eu consommation de 0.9 point de foncier, création de la 4 voies incluse, ce qui est plutôt vertueux mais qui pourrait en contrepartie mettre un frein au développement de demain.

Le Président confirme avoir le même raisonnement sur les sujets de la zéro artificialisation nette, la richesse fiscale et la mobilisation des moyens. Il faut avoir la démarche de raisonner en euro par habitant.

D'ici 2030 il faudra réduire par deux la consommation du foncier, et en 2050 il faudra être à zéro foncier complémentaires consommés. La Fédération des SCOT et les SCOT eux-mêmes seront amenés à en échanger et en débattre.

Françoise BOUSSEKEY rappelle qu'un budget doit être équilibré en recette et en dépenses et que les recettes sont les impôts prélevés chez les administrés.

Ces impôts servent à 50% pour la gestion des déchets des habitants et l'eau doit être assainie pour en améliorer la qualité. Il faut convaincre les concitoyens de consommer moins d'eau, d'utiliser moins de composant chimiques et rappeler les bons gestes écologiques et comportementaux.

Loïc L'HARIDON trouve que du fait de la limitation des moyens d'emprunts pour les prochaines années, le projet Data Center n'est pas pertinent.

Jean-François MARY lui rappelle que la décision sur ce projet n'est pas encore prise. Une concertation aura lieu, et si le projet n'est pas vertueux dans son modèle économique, il n'y aura pas de suite.
Il faudra être exemplaire au niveau énergétique et environnemental.

Lionel JOUNEAU précise que le projet a été présenté en commission numérique et avance doucement.
Il confirme les dires de M. MARY, rien n'est arrêté.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

▪ Délibération n°6_CC_2022_17_ Intervenant Social en Gendarmerie

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°6

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil

Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, rejoint l'assemblée à 21h18.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

Annexe : Convention de financement

La présente délibération a pour objet d'approuver le portage d'une convention de financement d'un intervenant social en gendarmerie pour le compte des communes brétiliennes de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Les militaires de la gendarmerie sont quotidiennement confrontés à des situations de détresse sociale : problèmes familiaux et conjugaux, difficultés éducatives, précarité, etc.

Toute personne en détresse sociale ou victime d'infractions de quelque nature que ce soit, détectée par un service de gendarmerie mais ne relevant pas uniquement de sa compétence, a droit à la garantie d'une aide appropriée.

Les missions confiées à l'intervenant social qui intervient hors champ pénal, sont déclinées autour de 5 axes principaux :

- Le premier accueil social d'écoute et d'orientation des personnes accueillies en gendarmerie en situation de détresse, confrontées notamment aux violences intra-familiales et aux violences faites aux femmes ;

- L'évaluation de la situation globale de la personne et l'accompagnement dans ses démarches d'accès aux droits ;
- L'intervention sociale de proximité sur des situations de crise, voire d'urgence, ou à caractère exceptionnel (public qui ne pourrait pas se déplacer en raison d'un handicap ou de son âge, maladie, recherches d'hébergement ou temps d'information vers les instances compétentes en matière de mineurs en danger) ;
- L'orientation et l'accès aux services sociaux et de droit commun (en fonction des situations : Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), associations, ...) ainsi que dans le champ juridique et médico-psychologique pour une meilleure prise en charge ;
- La facilitation du dialogue inter-institutionnel entre la gendarmerie et les sphères sociale, médicale et éducative.

Afin de répondre de façon optimale à ce besoin, un service d'intervenant social en gendarmerie a été déployé à Redon depuis 2018. Le poste est porté par l'Association pour les Familles en Difficultés (ASFAD) et est cofinancé par l'Etat, le département et les communes de Redon, Sainte-Marie, Bains/Oust, Renac et La-Chapelle-de-Brain.

Compte-tenu des attentes exprimées, le dispositif est aujourd'hui déployé sur les trois établissements publics de coopération intercommunale du sud Ille-et-Vilaine :

- REDON Agglomération (communes d'Ille-et-Vilaine) ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- Bretagne Portes de Loire Communauté.

Le coût annuel du service est de 53.600 € dont le financement se répartit comme suit :

- Etat – 1/3 : 17.867 € ;
- Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine – 1/3 : 17.867 € ;
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – 1/3 : 17.866 €.

La répartition entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale se fait sur la base d'un tiers chacun soit :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté : 5.956 € ;
- Bretagne Portes de Loire Communauté : 5.956 € ;
- REDON Agglomération : 5.956 €.

La compétence action sociale de REDON Agglomération étant limitée aux actions relatives à la petite enfance ainsi qu'aux personnes âgées et en situation de handicap, le financement de cette action se fait donc pour le compte des communes brétiliennes de l'agglomération. La contribution sera donc refacturée, par émission d'un titre de recettes, aux dites communes annuellement selon les modalités suivantes et après paiement de la contribution relative à REDON Agglomération :

Coût/an	5 956,00 €		
	population totale		
Redon	9922	37%	2 174,22 €
Bains sur Oust	3637	13%	796,98 €
Sainte-Marie	2322	9%	508,82 €
La Chapelle de Brain	1001	4%	219,35 €
Renac	1050	4%	230,09 €
Saint-Just	1085	4%	237,76 €
Saint-Ganton	436	2%	95,54 €
Pipriac	3854	14%	844,53 €
Sixt-Aff	2187	8%	479,24 €
Bruc sur Aff	885	3%	193,93 €
Lieuron	801	3%	175,52 €
TOTAL	27180		

Il est précisé que cette convention est conclue jusqu'au 31/12/2024, date à laquelle une évaluation globale du dispositif devra être produite.

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

VU l'arrêté interpréfectoral 35-201912-27-009 du 31/12/2019 portant modification des statuts de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°CC_2017_111 du Conseil Communautaire du 18 septembre 2017 définissant l'intérêt communautaire.

CONSIDERANT que la mission d'intervenant social en gendarmerie répond aux objectifs de prise en charge et de fluidification des parcours des personnes en détresse sociale et notamment confrontées à des violences intrafamiliales ;

CONSIDERANT que cette mission ne relève pas directement des champs de compétences de REDON Agglomération mais que cette dernière peut en assurer le portage pour le compte de ses communes brétiliennes pour faciliter le cofinancement de l'action.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la convention partenariale ci-annexée ;**
- **De fixer le terme de cette convention au 31/12/2024 ;**
- **D'approuver le cofinancement annuel de REDON Agglomération à 5.956 € ;**
- **De refacturer cette somme aux communes brétiliennes selon les modalités présentées dans le rapport ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

3. DEVELOPPEMENT ATTRACTIVITE

▪ Délibération n°7_CC_2022_18_ Bâtiment le Briangaud à Redon - Cession de l'atelier relais n°1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°7

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;

Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil rejoint l'assemblée à 21h21.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – BATIMENT LE BRIANGAUD A REDON - CESSION DE L'ATELIER RELAIS N°1

Annexe : Description du bâtiment

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession de l'atelier relais n°1 du bâtiment Le Briangaud situé 9 rue de Briangaud à Redon, d'une surface totale de 631,50 m² au bénéfice de la société EGMB ou toute personne physique ou morale qui s'y substituera.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de se développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 20 ateliers relais pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à une solution immobilière sur le territoire, à la location ou à l'achat.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-37 ;

VU l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré BP72 par l'acte de vente du 23 octobre 2018 ;

VU l'avis des services de France Domaine en date du 20 janvier 2022 estimant la valeur vénale du bien à 442 050 € HT.

CONSIDERANT que la société EGMB a confirmé son souhait d'acquérir l'atelier relais n°1 du bâtiment Le Briangaud qu'elle occupe en tant que locataire depuis le 1^{er} février 2021 pour y développer son activité de métallerie notamment par la mise en place d'un espace commercial professionnel.

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- La cession à la société EGMB représentée par Monsieur Ibrahim SENUYSAL de l'atelier relais n°1 du bâtiment Le Briangaud situé 9 rue de Briangaud 35600 Redon au prix de 700 euros HT/m² ;
- Le règlement de copropriété établi le 24 septembre 2020 en amont de la vente de l'atelier relais n°4 de ce même bâtiment ;
- Que la vente sera soumise à T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales ;
- La cession sera soumise aux conditions suspensives usuelles et notamment à celle de l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet :

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la cession de l'atelier relais n°1 du bâtiment Le Briangaud situé 9 rue de Briangaud 35600 REDON, d'une surface de 631,50 m², aux conditions susmentionnées à la société EGMB ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 442 050 euros hors taxes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°8_CC_2022_19_Parc d'activités de la Gautrais à Renac - Cession du lot A**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°8

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé ;

Florent COUTANT, Maire de Pierric.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – PARC D'ACTIVITES DE LA GAUTRAIS A RENAC - CESSION DU LOT 5A

Annexe : Projet de découpage du parc d'activités de la Gautrais

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession du lot A d'une surface d'environ 3000 m² du parc d'activités de la Gautrais à Renac, au bénéfice de la société EURL MESNIL-LOLLIVIER.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de se développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 30 parcs d'activités et commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L52211-37 ;

VU l'avis des services de France Domaine en date du 2 février 2022, évaluant le prix du terrain constructible sur ce parc d'activités à 13,00 € HT par m².

CONSIDERANT que la société EURL MESNIL-LOLLIVIER, par l'intermédiaire de son dirigeant Monsieur Kenny MESNIL, a sollicité la collectivité pour acquérir le lot A du parc d'activités de la Gautrais pour développer son activité de maçonnerie, et d'y construire un bâtiment d'environ 300 m²,

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- La cession à la société EURL MESNIL-LOLLIVIER du lot A du parc d'activités de la Gautrais à Renac, d'une surface d'environ 3000 m² au prix de 13,00 € HT/m² ;
- Le plan exact sera établi après l'intervention d'un géomètre ;
- La vente sera soumise à la T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- La cession sera soumise aux conditions usuelles suspensives.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la cession du lot A du parc d'activités de la Gautrais à Renac, d'une surface d'environ 3000 m² aux conditions susmentionnées à la société EURL MESNIL-LOLLIVIER ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant d'environ 39000 euros Hors Taxes, montant exact qui sera établi après l'intervention d'un géomètre ;**
- **De préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

Le Président remercie le Conseil Départemental d'avoir réalisé une voie permettant de simplifier la viabilisation de ce parc.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022

Le Président,
Jean-François MARY

▪ Délibération n°9_CC_2022_20_Parc de la Gautrais à Renac - Cession du lot B

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°9

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé ;

Florent COUTANT, Maire de Pierric, rejoint l'assemblée à 21h26.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – PARC DE LA GAUTRAIS A RENAC - CESSION DU LOT B

Annexe : Projet de découpage du parc d'activités de la Gautrais

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession du lot B d'une surface d'environ 3300 m² du parc d'activités de la Gautrais à Renac, au bénéfice de la société FAGOT AND CO.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de se développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 30 parcs d'activités et commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L52211-37 ;

VU l'avis des services de France Domaine en date du 2 février 2022, évaluant le prix du terrain constructible sur ce parc d'activités à 13,00 € HT par m².

CONSIDERANT que la société FAGOT AND CO, par l'intermédiaire de son dirigeant Monsieur Jean-Mickaël FAGOT, a sollicité la collectivité pour acquérir le lot B du parc d'activités de la Gautrais pour développer son activité de peinture, et d'y construire un bâtiment d'environ 500 m²,

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- La cession à la société FAGOT AND CO du lot B du parc d'activités de la Gautrais à Renac, d'une surface d'environ 3 300 m² au prix de 13,00 € HT/m² ;
- Le plan exact sera établi après l'intervention d'un géomètre ;
- La vente sera soumise à la T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- La cession sera soumise aux conditions usuelles suspensives.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la cession du lot B du parc d'activités de la Gautrais à Renac, d'une surface d'environ 3300 m² aux conditions susmentionnées à la société FAGOT AND CO ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant d'environ 42 900 euros Hors Taxes, montant exact qui sera établi après l'intervention d'un géomètre ;**
- **De préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

▪ Délibération n°10_CC_2022_21_Parc Cap Ouest à Allaire - Cession du lot 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°10

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé ;

Isabelle DERUYTER, Déléguée de Peillac.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – PARC CAP OUEST A ALLAIRE - CESSIION DU LOT 4

Annexe : Plan du terrain

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession du lot n°4 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire, d'une surface de 1792 m² au bénéfice de la SARL CHENAIS GAETAN.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs pour une entreprise pour développement. C'est pourquoi la collectivité assure la gestion de 30 parcs d'activités et en commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L52211-37 ;

VU l'avis des services de France Domaine en date du 11 janvier 2022 évaluant le bien à 29 000 € HT.

CONSIDERANT la lettre d'intention de la SARL CHENAIS GAETAN en date du 17 novembre 2021 se portant acquéreur du lot n°4 du parc d'activité Cap Ouest à Allaire, afin d'y construire un bâtiment d'environ 300 m² (atelier et bureau), afin d'y transférer la société de peinture et revêtement ainsi que ses trois emplois ;

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- La cession à la SARL CHENAIS GAETAN représentée par Monsieur Gaëtan CHENAIS du lot n°4 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire, d'une surface de 1 792 m² au prix de 16,00 € HT/m² ;
- Le plan de composition du parc établi par un géomètre le 26 janvier 2012 ;
- La vente sera soumise à la T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- La cession sera soumise aux conditions usuelles suspensives, et notamment à celle de l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la cession du lot n°4 du parc d'activités Cap Ouest à Allaire, d'une surface de 1792 m² aux conditions susmentionnées à la SARL CHENAIS GAETAN ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 28 672 euros hors taxes ;**
- **Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

Philippe JEGOU regrette qu'il ne puisse pas y avoir de Parc d'activité à Peillac.

Jean-François MARY reconnaît la difficulté rencontrée sur Peillac avec la zone d'Arz en Oust.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°11_CC_2022_22_ Bâtiment ex-Eureka à Redon - Projet d'acquisition**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°11

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Perfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;
Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé.

Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac, rejoint l'assemblée à 21h29.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – BATIMENT EX-EUREKA A REDON - PROJET D'ACQUISITION

Annexe : Plan de situation du bâtiment

La présente délibération a pour objet d'approuver l'acquisition du bien immobilier actuellement propriété de Monsieur et Madame PLASSOUX, soit un bâtiment de 2098 m² sur un terrain d'une superficie de 7867 m².

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente,

Dans le cadre du programme de renaturation de la zone portuaire de Redon, REDON Agglomération et l'Etat ont conventionné autour d'un programme d'acquisition des bâtiments existants, dans le but de proposer aux entreprises présentes de se relocaliser sur le territoire tout en les accompagnant vis-à-vis du caractère inondable du secteur.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-37 ;

VU l'avis des services de France Domaine du 30 juillet 2021 évaluant la valeur vénale du bien à 350 000 €.

CONSIDERANT que le bien était évalué par les services des domaines à 450 000 € en 2013 ;

CONSIDERANT que Monsieur et Madame PLASSOUX ont donné leur accord pour céder leur bien à l'expiration du bail locatif actuel le 30 juin 2022, leur permettant de conserver des recettes locatives jusqu'à cette date, et permettant à la collectivité de ne pas verser d'indemnités d'évictions en l'absence d'activité sur site au moment de la transaction ;

CONSIDERANT le programme PAPI n°2 (Plan d'Action de Prévention des Inondations) prévoyant l'acquisition des biens immobiliers présents dans la partie inondable de la zone portuaire de Redon par REDON Agglomération avec le soutien de l'Etat.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver l'acquisition de la parcelle BZ 28 située rue de la Goule d'Eau 35600 REDON ainsi que du bâtiment qui s'y trouve aux conditions susmentionnées à Monsieur et Madame PLASSOUX ou toute personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 350 000 € hors taxes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette décision.**

Jean-François MARY précise que cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan de prévention des risques d'inondations et de renaturation. D'autres bâtiments seront également amenés à être déconstruits.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

4. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

▪ **Délibération n°12_CC_2022_23 Compte rendu des délégations données par l'Assemblée délibérante au Bureau Exécutif et au Président**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2022

Délibération n°12

L'an deux mille vingt-deux, lundi vingt-huit février à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-et-un du mois de février deux mille vingt-deux.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	63
Présents	53
Votants	61
Vote	
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne pouvoir à Emmanuelle LE BRUN ;
Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE ;

Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Jean-François MARY ;

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Jacques POULAIN ;
Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT ;
Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS ;
Yohann MORISOT, Maire de la Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Franck HERSEMEULE, délégué de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé.

Secrétaire de séance : Pierrick LE BOTERFF

ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU EXECUTIF ET AU PRESIDENT, PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la remise du compte-rendu pré-cité.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Communautaire à déléguer une partie de ses compétences au Président et précisant le périmètre de cette délégation ;

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » ;

VU la délibération n°CC_2020_78 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;

VU la délibération n°CC_2020_77 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

Bureau Exécutif du 07 février 2022		
Délibération n°01_BEX_2022_07	AMENAGEMENT	Confluences 2030 – Avenant maquette financière 2022
Délibération n°02_BEX_2022_08	AMENAGEMENT	Programme Local de l'Habitat - Attribution et versement de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Délibération n°03_BEX_2022_09	CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE	Piscines communautaires : Reconduction des tarifs « Aquakids » et « Fête ton anniversaire à la piscine » en 2022
Décisions du Président fin 2021		
316	DEV ECO	Avenant n°2 au bail AIRE AR21
317	DEV ECO	Avenant au bail LABORIZON
328	DEV ECO	Avenant 1 au bail de location REDON ESCAPE
332	DEV ECO	Convention d'occupation précaire MESRE
Décisions du Président 2022		
3	ENV	Collecte des huiles minérales en déchèteries
6	COMMANDE PUBLIQUE	Indemnisation assurance suite sinistre
8	DEV ECO	Avenant au bail du service Eau et Assainissement
9	CONSERVATOIRE	Convention de prêt de salles du Conservatoire
10	DEV ECO	Avenant au bail précaire d'occupation de l'atelier relais n°16
11	CLIC	Sollicitation subvention CD 44 au titre politiques PA et PSH
12	HABITAT	Subvention Primo accédant_GUINEMER Klervi et DILIGEART Thibault_LANGON_HCB
13	HABITAT	Subvention Primo accédant_LE COMTE Sébastien_ALLAIRE_HCB
14	FINANCES	FDCI ALLAIRE Création d'une Maison Services et Extension de la Mairie

15	FINANCES	FDCI GUEMENE PENFAO Réaménagement comportant extension du RDC de la Mairie
16	FINANCES	FDCI PEILLAC Extension et réaménagement Ecole la Marelle Avenant 1
17	FINANCES	FDCI SAINTE MARIE Construction d'un bâtiment à usage mixte
18	FINANCES	FDCI SAINT GORGON Aménagement du cimetière et Rue Croix des Landes Avenant 1
19	FINANCES	FDCI FEGREAC Aménagement de la rue de la Bande Jolie
20	FINANCES	FDCI AVESSAC Acquisition d'une salle multifonctions
21	FINANCES	FDCI SAINT GANTON Rénovation énergétique du bâtiment Belle Alouette Avenant 1
22	HABITAT	Subvention Primo accédant_LICCIARDI Agathe_ST JUST_HCB
23	RH	Création de Poste Assistante Administrative Transports
26	DEV ECO	Signature du bail précaire pour l'atelier relais n°3 à Redon
27	ACTIVITES NAUTIQUE	Demande de subvention CD35 V3 - Activités nautiques
29	CLIC	Sollicitation subvention Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole 35
31	CONSERVATOIRE	Sollicitation subvention Département 56
32	DEV ECO	Avenant au bails service eau et assainissement
33	DEV ECO	Avenant au bail précaire de l'atelier relais n°13 à Guéméné-Penfao
34	ANIMATION TERRITORIALE DE SANTE	Demande de subvention appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives Région Bretagne – Année 2022
38	FINANCES	Demande de subvention LEADER habitat et lutte contre l'isolement
39	FINANCES	Demande de subvention LEADER Amélioration de l'offre de soins - 3ème année

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte du compte-rendu, ci-dessus, et des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT :**
 - **Par le Bureau Exécutif du 7 février 2022 ;**
 - **Par Monsieur le Président.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 61 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2022
Le Président,
Jean-François MARY

QUESTIONS DIVERSES

Albert GUIHARD intervient sur le sujet du passage à niveau de St-Nicolas-de-Redon et exprime son désaccord sur les propos tenus en début de séance :

- Réalité du danger :
La dangerosité du passage à niveau a été mesurée par un dispositif national s'appliquant à tous les passages à niveau. Celui de St-Nicolas-de-Redon ne présente pas les conditions de sécurité nécessaires.
Après l'expertise du Cerema, il y aura un dernier complément qui précisera l'approche actuelle.
La DDTM 44 et les services de voirie du Département 44 vont dans le même sens.
De plus, l'expertise d'usage des habitants vivants auprès de ce passage à niveau confirme la notion de danger.

M. GUIHARD constate que ce danger n'est pas perçu par une majorité des élus de l'assemblée.

- Délais :
Le Cerema est venu vérifier l'évolution de la situation de façon régulière.
REDON Agglomération a été associée aux différents échanges sur les dysfonctionnements depuis mars 2021.
La collectivité a également participé aux tests, et a assisté aux Comités de Pilotage.

Les deux arrêtés signés ce jour-même, ont été préalablement validés par :

- En Loire-Atlantique : le Préfet, la DDTM et le Conseil Départemental ;
- En Morbihan : le Préfet, la DDTM et le Conseil Départemental ;
- En Ile-et-Vilaine : le Préfet et la DDTM.

Le Conseil Départemental 35 a émis un « sans avis ». Puis la Ville de Redon, ainsi que REDON Agglomération ne sont pas en état de formuler un avis.

M. GUIHARD trouve que les arrêtés visent de placer le curseur au meilleur endroit possible pour assurer au mieux la sécurité des personnes, et l'équilibrer par rapport aux activités économiques et au cadre de vie des riverains.

L'arrêté signé par le Département 44 et la ville de St-Nicolas-de-Redon va interdire aux poids-lourds de plus de 3.5 tonnes de franchir le passage à niveau.

Un arrêté complémentaire a été pris par la commune de St-Nicolas-de-Redon pour éviter des transferts de poids-lourds sur les voies adjacentes.

Un travail est en cours auprès du passage à niveau quant à la mise en œuvre d'aménagements pour diminuer les risques d'accident : barrières, suppression d'un « tourne à gauche » et transformation d'un parking.

Albert GUIHARD connaît et comprend les inquiétudes de M. DUCHENE et son équipe, mais des choix sont à faire.

Il termine en précisant qu'une forte majorité de Maires considèrent qu'il n'y a aucun danger au passage à niveau. Il comprend que le dossier soit compliqué, et qu'il puisse être difficile de se positionner.

Le 2 mars 2022 un compte-rendu des initiatives prises, et du positionnement de REDON Agglomération sera transmis au Conseil municipal de St-Nicolas-de-Redon sur ce dossier.

Le Président rappelle que :

- Sur les dix dernières années, le rapport du Cerema indique 3 heurts, 2 collisions et 3 bris de barrières ;
- Les rapports des historiques de sécurité ont établi un certain nombre de préconisations à destinations de maîtres d'ouvrages, qui n'ont pas été mises en œuvre.

De plus, un avis est demandé alors qu'un Comité de Pilotage est prévu le 16 mars, tandis que l'arrêté, lui, est pris le 1^{er} mars. Il y a un sentiment général de se trouver face devant le fait accompli.

Certes, les services de REDON Agglomération ont été associés aux mesures, mais la collectivité était loin de penser avoir des interdictions de cette nature. Cela engendre une fracture du territoire inacceptable qui occasionnera des conséquences sur le monde économique et scolaire. Le sujet des nuisances ne doit pas être l'otage du sujet de la sécurité. Si les préconisations du Cerema sont mises en œuvre, il y aura une réduction des nuisances et une amélioration de la sécurité sur la commune de St-Nicolas-de-Redon.

Un passage à niveau inférieur ou supérieur pourrait être la solution, mais l'environnement dans lequel est situé celui de Saint-Nicolas-de-Redon ne le permet pas.

Franck PICHOT précise que le Département 35 n'a pas pris de position favorable puisqu'il était dans l'attente du Comité de Pilotage du 16 mars. De plus, il y a un étonnement du manque d'action et d'implication du Conseil Départemental 44 sur son territoire. Chacun doit prendre ses responsabilités.

Pascal DUCHENE assure avoir conscience de la potentielle dangerosité du passage à niveau de Saint-Nicolas-de-Redon. Malgré tout, les méthodes employées par le Département 44 sont inacceptables.

Il n'y a maintenant pas d'autre choix que de déployer un dispositif pour soulager le flux qui sera déversé sur le Nord de Redon, soit 400 poids-lourds supplémentaires. Des études rigoureuses seront menées à ce sujet, mais cela ne garantira pas la sécurité.

Concernant le contournement de Redon, des états généraux seront convoqués pour travailler sur la pacification du réseau viaire. Les Départements 35, 56 et 44 seront également conviés.

Il était question d'un schéma de circulation de 2x2 voies de Pontchâteau à Redon, et un schéma similaire avait été envisagé dans le Morbihan pour améliorer la circulation de Redon à Elven.

Les intentions des Départements doivent être connues sur le sujet, et des rencontres avec les préfetures seront organisées. Les efforts doivent être conjoints et des décisions doivent être prises.

Le Président précise avoir reçu des courriers de chefs d'établissement et du monde économique exprimant leur inquiétude quant à la gestion de la situation. Lui-même est inquiet pour la continuité territoriale du territoire.

La question des connexions sur le territoire entre les trois Départements doit être reposée.

Thierry POULAIN précise que le Département 56 a uniquement signé un arrêté pour la pose des panneaux de déviation des poids-lourds. Il ajoute que la SNCF pourrait également prendre ses responsabilités sur ce sujet.

Concernant le développement de la 2x2 voies côté Vannes, des tronçons ont été réalisés mais un frein a été posé suite à la non construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Aurélië MEZIERE se déclare solidaire avec la commune de St-Nicolas-de-Redon car la problématique est importante. Elle rappelle que l'arrêté pris demain ne concerne pas encore les cars scolaires. Elle n'est pas d'accord avec les propos tenus à l'encontre du Département 44.

M. MARY est inquiet de l'impact que cela aura sur le territoire, et espère que le Comité de Pilotage du 16 mars pourra permettre à REDON Agglomération d'être entendu.

Hubert DU PLESSIS comprend que la SNCF ne règlera rien au problème. Il faut donc choisir entre l'intérêt de la SNCF et celui du territoire.

Jean-François MARY pense que la question de l'engagement sur l'amélioration de la situation est posée pour tous les maîtres d'ouvrages.

Florence DE DEYN pense que s'il y a un danger sur le passage à niveau, les véhicules des particuliers sont aussi concernés.

Jérôme RICORDEL aimerait que les débats soient apaisés et les propos mesurés.

Il transmet ensuite trois informations :

- Un Fégréacais, Guillaume PONDARD, vient d'obtenir un César ;
- Anne NIVAC, reporter de guerre, viendra le 22 mars à Fégréac ;
- Jean-Marc AYRAULT viendra à Fégréac, en tant que Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, pour une conférence débat à l'initiative de Mémoire Vivante (Association de la commune).

Le Président remercie l'ensemble des élus.

La séance est levée à 22h25.

Fait à Redon, le 28/02/2022

« Certifiée conforme »

Le Président

Jean-François MARY

Le Secrétaire de Séance

Pierrick LE BOTERFF